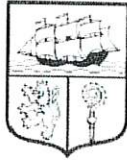


DEPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N°14 –**  
**ENFANCE/JEUNESSE**

**Relais Petite Enfance :**  
**approbation de la**  
**convention de**  
**financement du**  
**Département des**  
**Pyrénées Atlantiques**

**Rapporteur :** Guillaume  
Boivin, conseiller municipal  
délégué

**AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint

**Absents :**

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)  
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

**Date de la convocation :** 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

**N°14 – ENFANCE/JEUNESSE**

**Relais Petite Enfance : approbation de la convention de financement du Département des Pyrénées Atlantiques**

Monsieur Boivin, conseiller municipal délégué, expose :

Le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal « A Petits Pas » regroupe les communes de Saint-Jean-de-Luz, Ascaïn, Ciboure, Guéthary, Ahetze et Arbonne. Il est géré par une animatrice à temps plein pour les 6 communes et les 70 assistantes maternelles indépendantes du secteur concerné (dont 26 à Saint Jean de Luz).

Les missions principales du RPE sont :

- D'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel,
- D'accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Dans chaque commune sont organisés :

- Des permanences pour les familles et les assistantes maternelles volontaires,
- Des ateliers avec ou sans les enfants pour les assistantes maternelles volontaires.

Par délibération n°18 du 27 septembre 2019, la commune de Saint-Jean-de-Luz a été désigné gestionnaire du RPE intercommunal « A Petit Pas ». Par conséquent, la commune peut prétendre à certains financements.

A cet égard, le Département s'engage à participer au financement des RPE par une aide au fonctionnement proportionnelle au nombre d'assistants maternels présents sur le territoire du RPE concerné. Ainsi, il est accordé une subvention forfaitaire annuelle de 6 098 € par poste à temps plein pour 100 assistants maternels maximum.

Pour l'exercice 2022, le Département participe donc au financement du RPE intercommunal « A petits pas » à hauteur de 4 268.60 €, soit 6 098 € x 0,7ETP (car 70 assistants maternels).

En contrepartie, la commune s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et à fournir un bilan d'activité au Département.

Ces engagements réciproques sont formalisés dans une convention de financement avec le Département (annexe). Elle est renouvelable tacitement jusqu'au 31 décembre 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de financement du Département au RPE intercommunal « A Petit Pas » (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

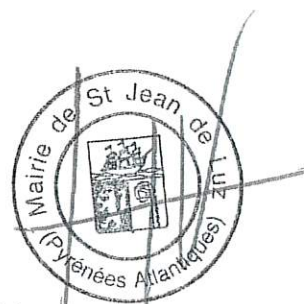
AFFICHÉ LF 15 NOV. 2022

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 19 octobre 2022,
- Approuve la convention de financement du Département au RPE intercommunal « A Petit Pas » (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention et tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité (Mme Arribas-Olano ne prend pas part au vote)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,



Jean-François Irigoyen